

INFO- travaux

Avis aux résidents

Travaux de construction de la nouvelle ruelle verte de l'Église-Galt entre les rues Bannantyne et Claude

Dans le but d'améliorer les infrastructures publiques et la qualité de vie des citoyens, l'arrondissement de Verdun procédera à des travaux de réfection de cette ruelle. Ce chantier aura des impacts pour les résidents. Nous voulons vous en informer.



EN AVANT
Verdun

Nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent causer et nous prenons les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration pendant la durée de ces travaux.

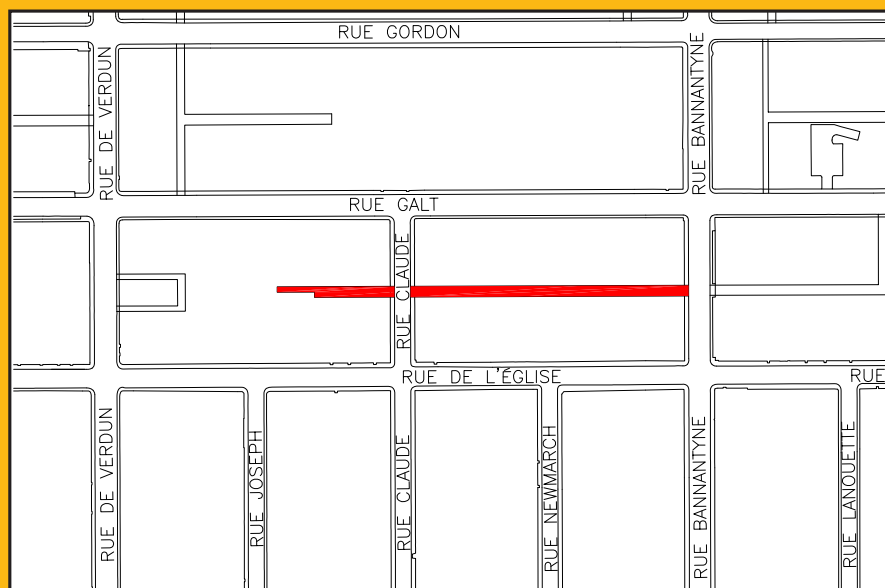
Afin de suivre l'évolution du chantier, nous vous invitons à consulter la section *Info-travaux* du site Web de l'arrondissement (ville.montreal.qc.ca/verdun), à l'onglet Travaux de réfection – Verdun. Si de nouveaux avis sont émis, ils seront déposés à cet endroit.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 311.



English available on request

Plan de la zone des travaux



INFO-*travaux*



Nature des travaux

Les travaux incluent notamment l'aménagement de zones en pavé de béton et en pavé alvéolé, la création de zones de plantation, l'ajustement des parties supérieures de puisards et de têtes de regards d'égout.



Durée des travaux

Les travaux dureront approximativement 10 jours ouvrables. La période estimée pour la réalisation des travaux s'étend du 29 avril au 10 mai 2019.



Circulation et stationnement

Les travaux entraîneront la fermeture complète de la ruelle entre les rues Claude et Bannantyne, du lundi 29 avril à 7 h jusqu'à la fin du chantier. Il sera également impossible d'utiliser les stationnements dans la ruelle durant cette période.

Une fois les travaux complétés, nous vous demandons de circuler le moins possible en voiture dans la ruelle, durant au moins 3 semaines, pour permettre la germination des semences de gazon.



Prise de photos et de films

Avant le début des travaux, l'entrepreneur procédera aux captations vidéo et photographique de l'ensemble des structures situées dans ce secteur (bâtiments, trottoirs privés, clôtures, arbres, poteaux d'éclairage et de signalisation, etc.).



Travaux sur le domaine privé

Si vous prévoyez faire des travaux sur votre propriété (bâtiment/ou terrain), veuillez communiquer avec nous afin que des mesures soient prises pour assurer l'accessibilité à votre commerce et/ou à votre immeuble pendant la durée des travaux.



Personnes ayant des limitations fonctionnelles physiques

Si un occupant du bâtiment visé par cet avis a des limitations fonctionnelles, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec nous afin d'établir des stratégies claires pour pallier les inconvénients que peuvent engendrer de tels travaux. Nous pourrions ainsi assurer la sécurité de l'occupant aux abords du chantier.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 311.

